

REVUES EN LIGNE : QUELLES REVUES TROUVER DANS LES PRINCIPALES BASES DE DONNÉES JURIDIQUES FRANÇAISES ?

Descriptif : liste des revues disponibles en ligne à partir des portails des principales bases de données juridiques françaises.

PLAN DE L'ARTICLE

1. Principales bases commerciales
2. Descriptif des revues

1. Principales bases commerciales

Le tableau, en fichier joint, liste les principales revues présentes dans les bases de données commerciales suivantes :

- [Dalloz.fr](#)
- [Lexis 360 Intelligence](#)
- [Lamyline](#)
- [Lextenso](#)
- [Navis - Portail Editions Francis Lefebvre](#)

Ces bases de données sont payantes : la consultation des revues est réservée aux abonnés.

2. Descriptif des revues

 Pour chacune des revues, vous trouverez :

- son titre
- l'abréviation la plus couramment utilisée pour la désigner
- la base de données dans laquelle vous pouvez trouver la revue
- l'antériorité de la revue en ligne
- la limite de parution, s'il y a eu interruption

[Cliquez sur le lien pour accéder au document](#)

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)

[Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).